



Version : Novembre 2024

PLAN DE VIGILANCE

SOMMAIRE

1. Le plan de vigilance : les raisons de sa mise en œuvre
2. Gouvernance : Comité de pilotage "Vigilance Steering Committee"
3. Méthodologie de l'évaluation : cartographie des risques Edenred
4. Résultats : risques identifiés et définitions
5. Système d'alerte : Ligne d'intégrité Edenred "Safe Channel"
6. Plan d'atténuation : actions en place et à venir
7. Évaluation et rapport

1. PLAN DE VIGILANCE : LES RAISONS DE SA MISE EN ŒUVRE

Edenred, leader mondial avec environ 12 000 employés dans le monde, est soumis à la loi française sur le devoir de vigilance. Cette loi impose aux grandes entreprises d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance visant à prévenir les risques graves liés aux violations des droits de l'homme, aux atteintes aux libertés fondamentales, aux atteintes à la santé et à la sécurité, et aux atteintes à l'environnement.

Le plan de vigilance d'Edenred n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un outil stratégique qui améliore la gouvernance du Groupe et renforce son engagement en matière de responsabilité sociale. Ce plan s'inscrit dans la stratégie plus large d'Edenred visant à réduire les risques et à s'assurer que ses filiales opérationnelles et ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement respectent les normes éthiques les plus strictes.

Edenred a bâti ce plan sur la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, qui structure le document.

2. GOUVERNANCE : COMITE DE PILOTAGE « VIGILANCE STEERING COMMITTEE »

Edenred a mis en place un comité multifonctions pour assurer le déploiement du plan de vigilance et coordonner les différentes composantes qu'il englobe au niveau mondial. Ce comité est composé des équipes suivantes : Risques et Conformité, Achats, Ressources Humaines, Santé et Sécurité. Ce comité évaluera les politiques existantes et définira le plan de vigilance du groupe. Il sera également responsable du suivi du plan et de sa diffusion effective, de la coordination des différentes mesures, de la sensibilisation des entités et de la remontée des informations vers le groupe.

Le comité surveille également les signaux faibles au sein des entités et lance des alertes à ce sujet. Ce comité se réunit régulièrement, au moins deux fois par an. Il suit la mise en œuvre, recommande des domaines d'amélioration et partage les actions mises en œuvre et les meilleures pratiques entre les entités

3. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION : CARTOGRAPHIE DES RISQUES EDENRED

a) Approche méthodologique

Le processus de cartographie des risques de vigilance d'Edenred est conçu pour s'aligner sur les exigences de la loi française sur le devoir de vigilance. L'objectif principal est d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques liés aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité, et à l'impact sur l'environnement dans toutes les activités de l'entreprise, y compris celles des fournisseurs.

La méthodologie d'évaluation des risques utilisée dans le cadre du plan de vigilance d'Edenred consiste à valider et consolider les risques par le biais d'entretiens, de documents internes et d'analyses comparatives avec le secteur. Cette approche globale garantit une compréhension approfondie des risques potentiels. L'engagement des parties prenantes a été une composante essentielle, et cette évaluation a été menée avec le soutien d'un expert tiers.

Au cours du premier semestre 2024, Edenred a mené 10 entretiens couvrant toutes les fonctions critiques de l'organisation. Les parties prenantes internes, y compris les représentants des départements santé et sécurité, juridique, risque et conformité, ressources humaines (RH), responsabilité sociale des entreprises (RSE) et produits, ont été interrogées afin de recueillir des informations sur les risques potentiels.

b) Identification et analyse des risques

• Champ d'application de l'identification

Les risques suivants ont été identifiés à l'aide de la documentation interne, notamment les politiques de l'entreprise, les résultats de l'évaluation des risques du groupe figurant dans le document d'enregistrement universel (URD) et les résultats de la double matrice de matérialité. Les normes internationales telles que la GRI, la SASB et l'OIT¹, ainsi que l'évaluation comparative par les pairs, ont également été utilisées pour éclairer le processus.

Cette évaluation a porté sur les risques inhérents aux activités d'Edenred, ainsi que sur ceux qui s'étendent à la chaîne de valeur et à la chaîne d'approvisionnement. L'analyse a été menée sur la base d'une liste de 23 risques liés aux parties prenantes internes et à la chaîne de valeur.

UNIVERS DES RISQUES DE VIGILANCE : 23 RISQUES À ÉVALUER

NUMÉRO	TYPE	RISQUE	PERIMETRE
ENV1	Environnement	Production de déchets et mauvaise gestion	Activités propres uniquement
ENV2	Environnement	Impact négatif des activités sur le changement climatique	Activités propres uniquement

¹ GRI : Global Reporting Initiative (Initiative mondiale pour l'établissement de rapports)

SASB : Sustainability Accounting Standards Board (Conseil des normes de comptabilité en matière de développement durable)

OIT : Organisation internationale du travail

ENV3	Environnement	Mauvaise gestion des ressources et atteinte à la biodiversité au sein de la chaîne d'approvisionnement	Fournisseurs uniquement
ENV4	Environnement	Impact des activités de la chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique	Fournisseurs uniquement
ENV5	Environnement	Promotion des pratiques alimentaires non durables	Chaîne de valeur
ENV6	Environnement	Promotion de solutions de mobilité non durables	Chaîne de valeur
HR1	Droits de l'homme	Discrimination et inégalité des chances	Activités propres uniquement
HR2	Droits de l'homme	Violation de la liberté d'association et de négociation collective	Activités propres uniquement
HR3	Droits de l'homme	Violation de la liberté d'expression	Activités propres uniquement
HR4	Droits de l'homme	Des conditions de travail opaques, imprévisibles et indécentes	Activités propres uniquement
HR5	Droits de l'homme	Respect des droits de l'homme et des conditions de travail décentes dans la chaîne de valeur	Chaîne de valeur
HR6	Droits de l'homme	Corruption	Chaîne de valeur
HR7	Droits de l'homme	Pratiques anticoncurrentielles	Chaîne de valeur
HR8	Droits de l'homme	Inaccessibilité des solutions	Chaîne de valeur
HR9	Droits de l'homme	Violations de données à caractère personnel	Chaîne de valeur
HR10	Droits de l'homme	Impact social et économique sur les territoires et les communautés	Chaîne de valeur
HR11	Droits de l'homme	Recours inefficace ou impossible au système d'alerte	Chaîne de valeur
HS1	Santé et sécurité	Troubles musculo-squelettiques	Activités propres uniquement
HS2	Santé et sécurité	Accident du travail	Activités propres uniquement
HS3	Santé et sécurité	Charge de travail intense	Activités propres uniquement
HS4	Santé et sécurité	Violation de la sécurité physique	Activités propres uniquement
HS5	Santé et sécurité	Atteinte à la santé et à la sécurité des employés de la chaîne d'approvisionnement	Fournisseurs uniquement
HS6	Santé et sécurité	Promotion d'un mode de vie malsain par une alimentation déséquilibrée	Chaîne de valeur

- **Méthodologie d'évaluation des risques de vigilance**

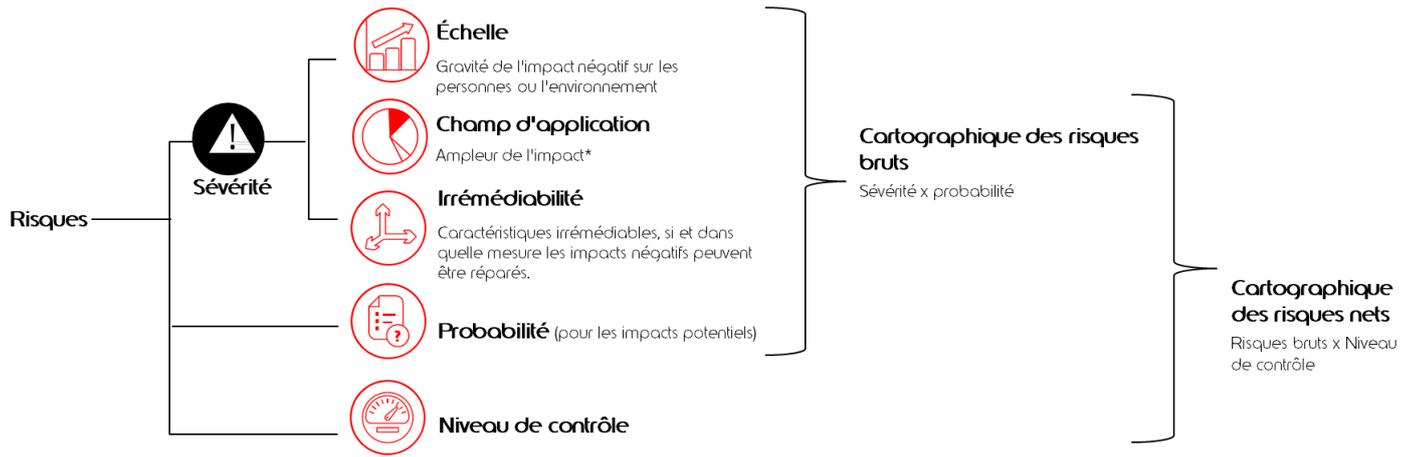
Ces 23 risques ont été évalués en fonction des impacts négatifs identifiés **dans la double matrice de matérialité** (annexes 1, 2, 3).

Évaluation et hiérarchisation : les risques ont été évalués en fonction de leur gravité, de leur portée, de leur caractère irrémédiable et de leur probabilité. La méthodologie a respecté les normes internationales reconnues, telles que celles recommandées par l'OCDE² et les principes directeurs des Nations unies³.

Cohérence et arbitrage : un processus d'arbitrage a été mis en œuvre pour garantir la cohérence des notations des risques. Des experts internes ont procédé à une vérification croisée des évaluations et toute divergence a été résolue par un examen méthodologique. Ce processus a permis de maintenir l'alignement avec la double matrice de matérialité, en garantissant l'exactitude et la fiabilité de l'évaluation.

² [Lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable pour la conduite des affaires](#)

³ [Principes directeurs des Nations unies](#)



4. RÉSULTATS : RISQUES IDENTIFIÉS ET DÉFINITIONS

Les résultats des évaluations des risques 2023 menées sur les activités d'Edenred et ses partenaires clés sont présentés ci-dessous. Cette analyse a été réalisée sur les impacts négatifs identifiés dans la double matrice de matérialité, **qui met en évidence 3 domaines prioritaires liés à la chaîne de valeur qui nécessitent une attention particulière.**

1. Impact des activités de la chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique (ENV4)

Il s'agit de l'influence que les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise, y compris la production, la distribution, la consommation et l'élimination, ont sur l'altération des modèles climatiques de la planète en raison de l'émission de gaz à effet de serre.

Ces activités contribuent au réchauffement de la planète, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres conséquences négatives associées au changement climatique. Il s'agit de l'activité des fournisseurs et partenaires d'Edenred. Plus spécifiquement, pour Edenred, il s'agit de l'impact de son activité, c'est-à-dire les émissions liées à la production de cartes de paiement et de tickets qui participe au changement climatique.

2. Respect des droits de l'homme et des conditions de travail dans la chaîne de valeur (HR5)

Il s'agit de l'incapacité potentielle à respecter les droits de l'homme fondamentaux et à offrir des conditions de travail équitables et sûres tout au long de la chaîne de valeur (fournisseurs, partenaires). Plus précisément, ce risque englobe diverses pratiques contraires à l'éthique, des violations du droit du travail et des pratiques de paiement contraires à l'éthique, qui peuvent se produire à n'importe quel stade de la chaîne de valeur (fournisseurs, partenaires).

3. Impact social et économique sur les parties prenantes de la chaîne de valeur (HR10)

Il s'agit des effets négatifs potentiels des activités, opérations ou décisions d'une entreprise sur le bien-être social et économique des régions, localités ou communautés où elle opère. Ce risque englobe diverses dimensions sociales, culturelles et économiques. Plus précisément, il s'agit d'un impact négatif potentiel sur la continuité des activités de certaines parties prenantes telles que les commerçants et communautés partenaires, ainsi que les fournisseurs et organisations locales (par exemple les ONG), qui dépendent en partie des solutions et services d'Edenred pour maintenir leurs activités, ce qui a un impact sur leur qualité de vie.

5. SYSTEME D'ALERTE

Edenred a mis en place un système d'alerte spécifique intitulé « *Integrity Line* ».

Cette plateforme permet aux employés, partenaires, fournisseurs et parties prenantes externes de signaler tout comportement ou situation susceptible d'enfreindre la politique anti-corruption d'Edenred, sa charte éthique, les directives pertinentes et l'ensemble des lois et réglementations applicables aux activités du groupe. Les signalements peuvent porter sur des violations des droits de l'homme, des questions environnementales, des problèmes de santé et de sécurité, et d'autres fautes graves. Ce système centralisé est disponible à l'adresse <https://edenred.integrityline.org/>. Les dénonciations peuvent être faites de manière anonyme et peuvent être soumises dans 17 langues différentes et par messages vocaux.

Dès réception d'un rapport, le département "Risques et conformité" du groupe procède à une analyse préliminaire. Si une action supplémentaire est nécessaire, l'information est transmise au comité compétent, en fonction de la nature de l'alerte (par exemple, le comité des achats responsables ou le comité des ressources humaines).

Si un risque confirmé est identifié dans la chaîne de valeur d'Edenred, le fournisseur doit présenter un plan d'atténuation des risques au Comité des achats responsables et démontrer son efficacité. En fonction de la gravité du rapport, ou en cas de problèmes répétés, Edenred se réserve le droit de réaliser ou de faire réaliser un audit du fournisseur, y compris des visites sur site si nécessaire. En fonction des résultats de l'audit et de l'efficacité des mesures d'atténuation, Edenred peut reconsidérer sa relation contractuelle avec le fournisseur.

6. PLAN D'ATTENUATION : ACTIONS EN PLACE ET A VENIR

Sur la base de la cartographie des risques, Edenred a défini une série d'actions visant à atténuer les principaux risques identifiés et à prévenir les atteintes graves à l'environnement, aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité.

Les actions décrites ci-dessous sont les suivantes :

- 1. Établir et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action.**
- 2. Engager, sensibiliser et former les employés à la prévention des risques.**
- 3. Engager les fournisseurs par le biais de politiques spécifiques et d'exigences de conformité.**
- 4. Collaborer avec les partenaires de la chaîne de valeur et d'autres parties prenantes externes clés pour faire face aux risques.**
- 5. Mener des audits et des enquêtes si nécessaire pour garantir la conformité et l'atténuation des risques.**

La prévention des dommages graves associés aux risques identifiés s'appuie sur des politiques définies par Edenred, ainsi que sur des actions adaptées de réduction des risques.

Impact des activités de la chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique

Edenred s'engage activement à minimiser l'impact des activités de sa chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique en mettant en œuvre une stratégie globale axée sur l'éco-conception, les achats responsables, l'optimisation de la logistique et la sensibilisation des parties prenantes. Le Groupe a mis en place une série d'actions concrètes et continue de renforcer ses efforts pour minimiser son empreinte environnementale.

Les actions déjà mises en œuvre par Edenred sont les suivantes

- Eco-conception des matériaux physiques. Edenred a mis en place une démarche d'éco-conception pour minimiser l'impact environnemental des cartes plastiques et des titres papier : utilisation de papier recyclé ou certifié FSC, PVC recyclé pour la production des cartes, dématérialisation des documents papier accompagnant les cartes, analyse du cycle de vie pour comparer l'impact environnemental de ses produits.
- Mise en œuvre de la politique d'achats responsables du Groupe. Depuis 2023, Edenred travaille avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs de développement durable, à travers des initiatives telles que la politique d'achats responsables, l'intégration d'une clause de charte éthique dans les contrats fournisseurs, la cartographie des risques RSE par catégorie d'achats, et l'évaluation des fournisseurs stratégiques via la plateforme EcoVadis.
- Sensibilisation des parties prenantes. Edenred s'attache à sensibiliser ses fournisseurs, clients et utilisateurs aux enjeux du changement climatique par le biais de campagnes de sensibilisation ou d'événements, tels que le programme Move for Good qui promeut la mobilité durable.

Actions à venir

- Poursuivre la dématérialisation des solutions afin de réduire la dépendance à l'égard des matériaux physiques.
- Extension de la signature de la charte des fournisseurs à tous les fournisseurs critiques au niveau local.
- Des engagements spécifiques sur le plan de réduction des émissions de carbone approuvé par la *Science Based Target Initiative* pour les prochaines années. Edenred s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 de 55% par million d'euros de valeur ajoutée d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2019) et de 97% par million d'euros de valeur ajoutée d'ici 2050 (par rapport à 2019). Pour atteindre ces objectifs, Edenred travaille sur un plan d'action concret et ambitieux, centré sur le numérique responsable (qui représente environ 40% des émissions du scope 3) et sur l'engagement de ses fournisseurs dans cette démarche.

Respect des droits de l'homme et des conditions de travail dans la chaîne de valeur

Edenred reconnaît l'importance d'assurer des pratiques éthiques et responsables parmi ses fournisseurs et partenaires afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme et le bien-être des employés au sein de la chaîne de valeur, tels que le mauvais traitement des fournisseurs, le paiement en dessous du seuil de pauvreté, et les risques d'esclavage et de travail des enfants.

Pour faire face à ces risques, le groupe s'appuie sur sa charte éthique, sa politique d'achats responsables et son engagement en faveur du dialogue social par l'intermédiaire de sa ligne d'alerte.

- Edenred s'engage à respecter les droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et adhère aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les actions et les performances du groupe dans ces domaines sont présentées de manière transparente dans sa communication annuelle, disponible sur le site Internet du Pacte mondial des Nations unies.
- Edenred réaffirme également son engagement à respecter les principes et les droits fondamentaux établis dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

a) Politique d'achats responsables

En 2023, Edenred a mis en œuvre sa politique d'achats responsables qui vise à promouvoir des pratiques d'achat qui minimisent l'impact environnemental, favorisent la diversité et l'inclusion, et respectent les principes éthiques et les droits de l'homme.

Cette politique comprend :

- La Charte éthique des fournisseurs, qui décrit les engagements attendus des fournisseurs en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité, et de lutte contre la corruption. Edenred inclut cette charte dans tous les contrats afin de promouvoir la conformité des fournisseurs et de les sensibiliser à la performance.
- Le comité d'achats responsables : une équipe de direction spécialisée qui vise à superviser la stratégie d'achats responsables. Ce comité est composé du directeur mondial des achats, du directeur de la RSE et du directeur de la conformité afin de renforcer ces efforts. Cette équipe se réunit régulièrement, au moins deux fois par an.
- En cas d'alerte, Edenred met en place des audits spécifiques pour les partenaires sélectionnés. Edenred soutient les fournisseurs dans l'élaboration de plans d'action en cas de non-conformité.

Actions à venir

- Edenred continuera à communiquer sur cette ligne d'intégrité "*Safe channel*" et à impliquer un nombre croissant de fournisseurs dans cette démarche conformément aux engagements de sa politique.

b) Integrity line

Comme indiqué dans la section "Système d'alerte", Edenred a mis en place un canal spécialisé pour le signalement de violations potentielles de la Charte éthique d'Edenred

Actions à venir

Ce canal sera encore renforcé dans les années à venir grâce aux actions suivantes prévues pour 2025 :

- Mise en œuvre d'une nouvelle plateforme "*Source to Contract*", qui supervisera tous les contrats avec les fournisseurs et inclura une clause obligatoire pour le système d'alerte dans l'accord de service général.
- Mise à jour de la plateforme et initiatives de communication pour en améliorer l'accessibilité et l'efficacité.

Impact social et économique sur les territoires et les communautés

Edenred met en œuvre des actions qui contribuent à minimiser le risque d'impact socio-économique négatif sur les territoires et les communautés. Ces actions visent à créer un écosystème vertueux, à soutenir l'économie locale, à lutter contre l'économie informelle et à favoriser l'inclusion financière. Plus spécifiquement, cet impact pour Edenred se concentre principalement sur les commerçants des partenaires et les communautés qui pourraient souffrir d'une fin de partenariat.

Pour éviter cela, Edenred a mis en place des mécanismes de gestion du partenariat afin d'assurer une collaboration durable et équilibrée :

- La charte éthique des fournisseurs permet d'assurer une collaboration durable et équilibrée.
- La promotion des pratiques durables auprès des clients et des utilisateurs pour favoriser une alimentation plus durable. Le programme *FOOD* a été développé par Edenred et des partenaires publics dans six pays (Belgique, République tchèque, France, Italie, Espagne et Suède) pour favoriser

une alimentation équilibrée pendant la journée de travail. Lancée en 2009 en réponse aux données alarmantes sur l'augmentation de l'obésité en Europe, la campagne a commencé comme un projet test cofinancé par la Commission européenne, permettant aux partenaires de développer des recommandations innovantes et des outils de communication pour les employés et les restaurants partenaires. Entre 2009 et 2023, plus de 500 outils de communication ont été développés, contribuant à sensibiliser plus de 7,4 millions d'employés, 251 000 entreprises et 500 000 restaurants dans les 11 pays membres du programme. Un réseau de restaurants s'engageant à respecter les recommandations de FOOD a également été créé pour proposer des repas équilibrés à l'heure du déjeuner. En 2023, il compte plus de 4 350 membres. Plus largement, Edenred promeut l'alimentation durable dans tous les territoires à travers ses solutions. En 2023, 72% des marchands Edenred et des utilisateurs ont été sensibilisés à l'équilibre alimentaire et au gaspillage alimentaire.

- Le programme "Move for Good", qui accompagne les clients dans leur transition vers une mobilité durable. Ce programme mesure et contribue à réduire les émissions en encourageant les options de mobilité à faible teneur en carbone, telles que les véhicules électriques ou le bioéthanol. Il sensibilise la communauté, les clients et les utilisateurs en leur donnant accès aux meilleures ressources et bases de connaissances.
- La promotion de l'inclusion financière. Edenred utilise la technologie numérique appliquée à ses solutions pour promouvoir l'inclusion financière, technologique et sociale de ses parties prenantes en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire et communauté. Le groupe a développé des solutions de cartes salariales Edenred qui contribuent à l'inclusion financière des salariés les plus vulnérables. Aux Emirats Arabes Unis, par exemple, 1,8 million de travailleurs non bancarisés ou sous-bancarisés ont désormais accès à des services financiers, leur permettant de recevoir leur salaire de manière régulière et sécurisée (ils étaient auparavant payés en espèces), de retirer de l'argent, d'effectuer des paiements en magasin, en ligne et sur mobile, et de transférer de l'argent à l'étranger. Les utilisateurs peuvent même bénéficier d'un service d'assurance d'avance sur salaire en cas de perte d'emploi. La filiale brésilienne Repom développe des cartes prépayées pour les chauffeurs routiers indépendants qui livrent des marchandises dans le cadre d'un service externalisé pour le compte de grands fabricants et de sociétés de transports. Elles permettent de recevoir les salaires et d'effectuer des transactions sécurisées.

Actions à venir :

- Edenred continuera à promouvoir des produits et des solutions qui favorisent une meilleure intégration des communautés, adaptés à chaque territoire.

7. SUIVI ET ÉVALUATION

Le champ d'évaluation de ce plan de vigilance sera revu régulièrement afin de refléter les évolutions récentes d'Edenred et de ses partenaires, de contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre et de se concentrer sur les domaines les plus préoccupants.

Chaque année, Edenred publie dans son Document de Référence Universel des chiffres clés sur sa ligne d'alerte Safe afin de mettre en avant le management et les progrès réalisés.

ANNEXE 1 : ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

DROITS DE L'HOMME

ÉCHELLE - Niveau	Score	Description
5 - Absolu	5	Menace grave ou imminente pour les droits de l'homme.
4 - Elevé	4	Effets négatifs substantiels sur les droits de l'homme.
3 - Moyen	3	Effets négatifs modérés mais perceptibles sur les droits de l'homme.
2 - Faible	2	Quelques effets négatifs mineurs sur les droits de l'homme.
1 - Minimal	1	Impact mineur sur les droits de l'homme.
0 - Aucun	0	Aucun risque identifié en matière de droits de l'homme n'est associé à l'activité ou à la situation, les droits de l'homme sont pleinement respectés et protégés.

CHAMP D'APPLICATION - Niveau	Score	Description
5 - Global / total	5	Une organisation ou une communauté entière touchée, avec un impact sur tous les individus sans exception, sans limites géographiques ou sectorielles.
4 - Largement répandu	4	Une grande partie de l'organisation ou de la communauté est touchée, avec un impact sur de nombreux départements, sections ou un nombre important d'individus dans différents domaines.
3 - Moyen	3	Extension au-delà d'un groupe spécifique, affectant plusieurs départements ou sections d'une organisation, ou un nombre modéré d'individus dans différents domaines.
2 - Concentré	2	Un groupe ou un département spécifique au sein d'une organisation est touché, avec des conséquences significatives pour ce groupe concentré mais des effets limités sur les autres.
1 - Limité	1	Un petit nombre de personnes touchées, avec un impact minimal au-delà de ce groupe limité.
0 - Aucun	0	Aucun individu n'a été affecté.

REMIABILITE - Niveau	Score	Description
5 - Non remédiable	5	Conséquences qui ne peuvent être corrigées ou inversées, entraînant des dommages profonds et durables pour les individus et les communautés.
4 - Très difficile à résoudre ou à long terme	4	Conséquences difficiles à corriger à long terme, nécessitant beaucoup d'efforts, de temps et d'argent, et pouvant être irréversibles si l'on n'y remédie pas.
3 - Difficile d'y remédier ou à moyen terme	3	Conséquences auxquelles il est difficile de remédier à moyen terme, nécessitant des efforts, du temps et des coûts importants, et qui peuvent avoir des effets durables si elles ne sont pas traitées rapidement.
2 - Remédiable moyennant un effort (temps et coût)	2	Conséquences qui peuvent être atténuées avec un effort, un temps ou un coût modéré, mais qui peuvent nécessiter des efforts continus pour parvenir à une résolution complète.
1 - Relativement facile à corriger à court terme	1	Conséquences auxquelles il peut être remédié à court terme moyennant un certain effort, du temps ou des coûts, mais sans implications significatives à long terme.
0 - Très facile à corriger	0	Conséquences qui sont rapidement et facilement atténuées avec un minimum d'efforts, de temps et de coûts, sans impact à long terme sur les individus ou les communautés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

ÉCHELLE - Niveau	Score	Description
5 - Absolu	5	Accident mortel, maladie incurable ou blessure irréversible.
4 - Elevé	4	Blessure nécessitant une intervention médicale et un arrêt de travail de longue durée.
3 - Moyen	3	Blessure pouvant nécessiter des soins médicaux et un arrêt de travail de courte durée.
2 - Faible	2	Blessure superficielle, nécessitant des soins médicaux mais pas d'arrêt de travail.

1 - Minimal	1	Blessure très superficielle survenue dans l'espace de travail, ne nécessitant pas de soins médicaux.
0 - Aucun	0	Aucune atteinte à la santé et à la sécurité des employés à la suite d'un accident ou d'un incident.

CHAMP D'APPLICATION - Niveau	Score	Description
5 - Global / total	5	Une organisation ou une communauté entière touchée, avec un impact sur tous les individus sans exception, sans limites géographiques ou sectorielles.
4 - Largement répandu	4	Une grande partie de l'organisation ou de la communauté est touchée, avec un impact sur de nombreux départements, sections ou un nombre important d'individus dans différents domaines.
3 - Moyen	3	Extension au-delà d'un groupe spécifique, affectant plusieurs départements ou sections d'une organisation, ou un nombre modéré d'individus dans différents domaines.
2 - Concentré	2	Un groupe ou un département spécifique au sein d'une organisation est touché, avec des conséquences significatives pour ce groupe concentré mais des effets limités sur les autres.
1 - Limité	1	Un petit nombre de personnes touchées, avec un impact minimal au-delà de ce groupe limité.
0 - Aucun	0	Aucun individu n'a été affecté.

REMIABILITE - Niveau	Score	Description
5 - Non remédiable	5	Blessures entraînant la mort, une invalidité à vie nécessitant des soins médicaux renforcés et entraînant des difficultés physiques, émotionnelles et professionnelles importantes à long terme pour le travailleur.
4 - Très difficile à résoudre ou à long terme	4	Blessures nécessitant des soins médicaux renforcés et entraînant des difficultés physiques, émotionnelles et professionnelles importantes à long terme pour le travailleur.
3 - Difficile d'y remédier ou à moyen terme	3	Blessures nécessitant plusieurs mois, voire plusieurs années, ainsi que des interventions chirurgicales, une rééducation prolongée et une adaptation des activités professionnelles et de la vie personnelle.
2 - Remédiable moyennant un effort (temps et coût)	2	Blessures nécessitant du temps et des soins médicaux (y compris l'immobilisation et la rééducation) pour se rétablir complètement.
1 - Relativement facile à corriger à court terme	1	Blessures dont le travailleur peut se remettre avec un traitement approprié (par exemple, repos, glace, bandage) en quelques jours ou semaines et reprendre ses activités normales.
0 - Très facile à corriger	0	Blessures dont le travailleur peut facilement se remettre et qui n'ont pas d'impact significatif sur ses activités professionnelles et sa vie personnelle (par exemple, une égratignure mineure).

ENVIRONNEMENT

ÉCHELLE - Niveau	Score	Description
5 - Absolu	5	Dommages graves ou catastrophiques à l'environnement.
4 - Elevé	4	Effets négatifs substantiels sur l'environnement.
3 - Moyen	3	Effets négatifs modérés mais perceptibles sur l'environnement.
2 - Faible	2	Quelques effets négatifs mineurs sur l'environnement.
1 - Minimal	1	Impact mineur ou insignifiant sur l'environnement.
0 - Aucun	0	Aucun dommage ou impact sur l'environnement.

CHAMP D'APPLICATION - Niveau	Score	Description
5 - Global / total	5	L'échelle mondiale, qui a un impact sur tous ou presque tous les domaines et aspects de l'environnement, sans limites géographiques ou sectorielles.
4 - Largement répandu	4	Propagation extensive, affectant de nombreux domaines ou aspects de l'environnement sur une vaste zone géographique.
3 - Moyen	3	Extension au-delà d'une zone ou d'un aspect spécifique, affectant plusieurs lieux ou éléments de l'environnement dans un rayon modéré.

2 - Concentré	2	Une zone ou un aspect particulier de l'environnement est touché, avec un impact significatif dans cette zone concentrée mais des effets limités ailleurs.
1 - Limité	1	Zone ou aspect de l'environnement restreint et spécifique affecté, avec un impact minimal au-delà de cette portée limitée.
0 - Aucun	0	Aucun champ d'application identifiable et aucune zone de l'environnement affectée.

REMIABILITE - Niveau	Score	Description
5 - Non remédiable	5	Conséquences qui ne peuvent être corrigées ou inversées et qui entraînent des dommages ou des pertes permanents pour l'environnement.
4 - Très difficile à résoudre ou à long terme	4	Conséquences difficiles à corriger à long terme, nécessitant beaucoup d'efforts, de temps et d'argent, et pouvant être irréversibles si l'on n'y remédie pas.
3 - Difficile d'y remédier ou à moyen terme	3	Conséquences auxquelles il est difficile de remédier à moyen terme, nécessitant des efforts, du temps et des coûts importants, et qui peuvent avoir des effets durables si elles ne sont pas traitées rapidement.
2 - Remédiable moyennant un effort (temps et coût)	2	Conséquences qui peuvent être atténuées avec un effort, un temps ou un coût modéré, mais qui peuvent nécessiter une gestion ou une maintenance continue.
1 - Relativement facile à corriger à court terme	1	Conséquences auxquelles il peut être remédié à court terme moyennant un certain effort, du temps ou des coûts, mais sans implications significatives à long terme.
0 - Très facile à corriger	0	Conséquences qui sont rapidement et facilement atténuées avec un minimum d'efforts, de temps et de coûts, sans impact à long terme sur l'environnement.

AUTRES CRITÈRES

FREQUENCE - Niveau	Score	Description
5 - Très probable	5	Il est presque certain qu'il se produira plus d'une fois au cours des 12 prochains mois.
4 - Probable	4	Il est presque certain que ce risque se concrétisera au cours des 12 prochains mois.
3 - Modéré	3	Ce risque pourrait se produire au moins une fois au cours des trois prochaines années.
2 - Rare	2	Le risque pourrait se produire au moins une fois au cours des 3 à 5 prochaines années.
1 - Peu probable	1	Il est peu probable que ce risque se concrétise au cours des 5 à 10 prochaines années.

CONTROLE - Niveau	Score	Description
4 - Contrôle total	4	Les procédures sont formalisées, les responsabilités définies et des actions globales mises en œuvre (mesures d'atténuation ou correctives, formation, suivi, contrôle interne, évaluation, etc). Aucune mesure supplémentaire ne pourrait améliorer la gestion des risques.
3 - Contrôle élevé	3	Les procédures sont formalisées, les responsabilités définies et des actions globales mises en œuvre (mesures d'atténuation ou correctives, formation, surveillance, contrôle interne, évaluation, etc.), mais les résultats obtenus montrent que le risque n'est pas totalement maîtrisé.
2 - Contrôle modéré	2	Une organisation a été mise en place (responsabilités, procédures, plans d'action, etc.) mais il reste encore beaucoup à faire.
1 - Contrôle partiel	1	Certaines actions ou procédures existent, mais elles sont insuffisantes, il n'y a pas de plan d'action global et les responsabilités sont diffuses ou non formalisées.
0 - Découverte du risque	0	Aucune mesure n'a été mise en œuvre.

ANNEXE 2 : DÉFINITION DU RISQUE

ID	RISQUE	DÉFINITION	PERIMETRE
ENV 1	Production de déchets et mauvaise gestion	<p>Il s'agit de la production d'un nombre excessif de déchets et de la manipulation, de l'élimination ou du traitement inappropriés de ces déchets. La production et la mauvaise gestion des déchets peuvent revêtir différents aspects : production excessive de déchets, élimination inappropriée, absence de recyclage et de réutilisation, mauvaise gestion des déchets dangereux ou défis liés à la valorisation énergétique des déchets.</p> <p>Plus spécifiquement, chez Edenred, il s'agit de la production et de la mauvaise gestion des déchets au sein des infrastructures détenues par le groupe (par exemple les bureaux) tels que les déchets ménagers, les déchets électriques et électroniques, les déchets alimentaires.</p>	Activités propres uniquement
ENV 2	Impact négatif des activités sur le changement climatique	<p>Il s'agit du phénomène de modification à long terme des schémas climatiques mondiaux dû à l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. Les GES, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), retiennent la chaleur du soleil et contribuent au réchauffement de la planète.</p> <p>Plus précisément, les activités directes d'Edenred émettent des GES principalement par le biais d'émissions directes ou indirectes provenant de sources fixes, d'émissions directes provenant de sources mobiles, de voyages d'affaires et de déplacements domicile-travail.</p>	Activités propres uniquement
ENV 3	Mauvaise gestion des ressources et atteinte à la biodiversité au sein de la chaîne d'approvisionnement	<p>Il s'agit de l'impact négatif que les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise, y compris les fournisseurs et les fabricants, peuvent avoir sur les ressources naturelles (extraction et déchets) et la diversité des organismes vivants dans les écosystèmes. Ces impacts peuvent découler de pratiques non durables, de la surexploitation des ressources, de la destruction des habitats, des pollutions et d'autres activités qui nuisent aux écosystèmes et à leurs habitants.</p> <p>Plus précisément, au cours du processus de production des cartes de paiement et des billets, les fournisseurs utilisent une grande quantité de ressources (composants électroniques, papier, encres, produits chimiques...) qui peuvent nuire à la biodiversité et contribuer à la raréfaction des ressources. Elle prend également en compte les conséquences écologiques potentielles liées à l'élimination des matériaux (bons, cartes) et à leur mauvaise conception écologique.</p>	Fournisseurs
ENV 4	Impact des activités de la chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique	<p>Il s'agit de l'influence que les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise, y compris la production, la distribution, la consommation et l'élimination, ont sur l'altération des modèles climatiques de la Terre en raison de l'émission de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Ces activités contribuent au réchauffement de la planète, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau des mers et à d'autres conséquences négatives associées au changement climatique. Il s'agit de l'activité des fournisseurs et des partenaires d'Edenred.</p> <p>Plus spécifiquement, pour l'exemple concernant Edenred, la production de cartes de paiement et de titre papier émet des émissions de GES et participe au changement climatique.</p>	Fournisseurs
ENV 5	Promotion des pratiques alimentaires non durables	<p>Il s'agit de la promotion des actions ou des comportements des partenaires liés à la production, à la distribution, à la préparation, à la consommation ou à l'élimination des denrées alimentaires qui se caractérisent par un manque de considération pour les conséquences environnementales. Ces pratiques peuvent inclure la surconsommation, le gaspillage alimentaire ou des méthodes agricoles non durables, qui contribuent à des problèmes environnementaux tels que les</p>	Chaîne de valeur

		<p>émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources et la pollution des décharges.</p> <p>Plus spécifiquement, la large disponibilité des offres de restauration n'alerte pas les consommateurs sur la rareté de la ressource alimentaire, alors que la production alimentaire non durable a des impacts environnementaux majeurs (sur la biodiversité et le climat notamment). Comme Edenred travaille avec un grand nombre de partenaires alimentaires, le gaspillage alimentaire peut être présent parmi eux et plus tard chez les consommateurs finaux. L'impact de l'alimentation industrielle est également très préjudiciable à l'environnement (dégradation des sols, etc.) et aux émissions de CO2 (par exemple, la viande dans les repas, les longues chaînes d'approvisionnement).</p>	
ENV 6	Promotion de solutions de mobilité non durables	<p>Il s'agit de la promotion de pratiques ou de solutions de mobilité non durables ayant un effet négatif sur l'environnement. Ces pratiques comprennent des activités telles que la dépendance excessive aux combustibles fossiles, les émissions élevées de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et sonore, la destruction des habitats due à l'expansion des infrastructures et la perturbation des écosystèmes. Les pratiques de mobilité non durables contribuent au changement climatique, dégradent la qualité de l'air et de l'eau et nuisent à la biodiversité, ce qui pose d'importants problèmes environnementaux.</p> <p>Plus précisément, l'utilisation de cartes essence entraîne diverses formes de pollution, y compris la pollution de l'air et des sols. Si Edenred ne promeut pas la mobilité durable, il peut perpétuer la dépendance aux combustibles fossiles tels que le pétrole et le gaz.</p>	Chaîne de valeur
HR1	Discrimination et inégalité des chances	<p>Traitement injuste ou préjudiciable d'individus ou de groupes sur la base de facteurs tels que, le sexe, l'âge, la religion, l'appartenance ethnique ou d'autres caractéristiques. Il s'agit de refuser injustement des droits, des opportunités ou des avantages à certaines personnes ou de les traiter différemment d'autres personnes dans des situations similaires. Il comprend également les brimades, le harcèlement sexuel, les comportements intimidants ou la violence sur le lieu de travail, créant un environnement de travail toxique et générant du stress et des problèmes de santé mentale pour les travailleurs concernés.</p> <p>Plus spécifiquement, ce risque peut se référer à un processus d'embauche discriminatoire (biais cognitif, refus de candidats issus de certains milieux sociaux ou de certaines formations), au manque d'accessibilité (bâtiments, installations), à l'absence d'adaptations raisonnables (aménagement spécifiques, technologies d'assistance), à un traitement inéquitable (promotion, rémunération, formation, avantages), à la stigmatisation et à des comportements inappropriés, à des commentaires offensants, à des comportements sexistes ou même à du harcèlement.</p>	Activités propres uniquement
HR2	Violation de la liberté d'association et de négociation collective	<p>La liberté d'association implique le droit des travailleurs d'adhérer ou de former des syndicats et d'autres organisations pour protéger leurs intérêts. La négociation collective est le processus par lequel ces groupes organisés négocient avec les employeurs pour établir des salaires équitables, des conditions de travail sûres et appropriées, et d'autres questions liées à l'emploi.</p> <p>Plus précisément, ce risque peut concerner la discrimination antisyndicale, l'entrave à la négociation collective, le retrait d'avantages ou même le refus de reconnaître les syndicats établis.</p>	Activités propres uniquement
HR3	Violation de la liberté d'expression	<p>Il s'agit de situations dans lesquelles les actions, les politiques ou les pratiques de l'entreprise entravent ou enfreignent les droits des individus, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation, d'exprimer leurs opinions, leurs croyances ou leurs points de vue librement et sans crainte de représailles ou de censure. Il peut s'agir de censure, d'intimidation, de manipulation de l'information ou de surveillance excessive.</p> <p>Plus précisément, ce risque peut prendre la forme de mesures qui restreignent la liberté d'expression des employés, d'une surveillance excessive ou de la mise en</p>	Activités propres uniquement

		œuvre de politiques internes limitant la discussion de sujets sensibles. Il peut également s'agir de répercussions sur la progression de carrière des employés qui expriment des points de vue divergents, notamment dans la sphère publique sur leur temps libre (ONG, <i>think tank</i> , engagement politique, etc.), voire d'un licenciement abusif en violation de leur droit à la liberté d'expression.	
HR4	Des conditions de travail opaques, imprévisibles et indécentes	<p>Il s'agit de situations dans lesquelles les salariés sont confrontés à l'incertitude, au manque de transparence et à l'insécurité concernant leur statut professionnel, leurs responsabilités professionnelles, leurs conditions de travail ou leurs perspectives d'avenir au sein de l'organisation.</p> <p>Plus précisément, ce risque peut se manifester de différentes manières, notamment, mais pas exclusivement, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conditions de travail opaques et imprévisibles : attentes professionnelles peu claires, manque de transparence, insécurité de l'emploi en raison de licenciements, de restructurations, d'externalisations ou d'arrangements de travail précaires - des conditions de travail indécentes : par exemple, des horaires de travail déraisonnables, peu de congés payés, l'absence de protection sociale, un salaire indécent. 	Activités propres uniquement
HR5	Respect des droits de l'homme et des conditions de travail décentes dans la chaîne de valeur	<p>Il s'agit de l'incapacité potentielle à respecter les droits de l'homme fondamentaux et à offrir des conditions de travail équitables et sûres tout au long de sa chaîne de valeur (fournisseurs, partenaires).</p> <p>Plus précisément, ce risque englobe diverses pratiques contraires à l'éthique et violations du droit du travail, notamment le travail des enfants, le travail non déclaré, le travail forcé, les conditions de travail dangereuses et les pratiques de paiement contraires à l'éthique, qui peuvent se produire à n'importe quel stade de la chaîne de valeur (fournisseurs, partenaires).</p>	Chaîne de valeur
HR6	Corruption	<p>Il s'agit de l'abus de pouvoir à des fins privées, qui peut se manifester par la corruption, l'extorsion, la fraude, le détournement de fonds ou d'autres pratiques illicites. Ce comportement contraire à l'éthique porte atteinte à l'intégrité des institutions, fausse les marchés et érode la confiance du public. Dans certains cas, il peut avoir des conséquences potentielles sur les droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exacerber les inégalités en détournant les ressources des services essentiels et des biens publics, ce qui, dans le pire des cas, prive les individus de leurs droits aux soins de santé, à l'éducation et aux services de base - Exacerber la violence, la discrimination et l'exploitation, sapant ainsi les efforts visant à faire respecter les normes en matière de droits de l'homme et à protéger les populations vulnérables. <p>Ce risque peut être induit par les activités d'Edenred ou celles de ses fournisseurs, voire de ses partenaires.</p>	Chaîne de valeur

HR7	Pratiques anticoncurrentielles	<p>Les pratiques anticoncurrentielles sont des actions entreprises par les entreprises pour restreindre la concurrence sur un marché, telles que la fixation des prix, la collusion, la répartition des marchés ou l'abus de position dominante. Ces pratiques portent atteinte à la concurrence loyale, limitent le choix des consommateurs et nuisent à l'efficacité du marché. Dans certains cas, elles peuvent entraîner des conséquences potentielles sur les droits de l'homme : conduire à l'inégalité économique en étouffant l'innovation, en faisant monter les prix et en réduisant la qualité des biens et des services, entravant ainsi la capacité des individus à accéder aux biens et services essentiels nécessaires à la réalisation de leurs droits économiques et sociaux.</p> <p>Exacerber les violations des droits du travail en créant des conditions monopolistiques qui permettent aux entreprises d'exploiter les travailleurs par le biais de bas salaires, de mauvaises conditions de travail et d'opportunités d'emploi limitées.</p> <p>Saper le droit au développement en entravant la croissance économique, en étouffant l'esprit d'entreprise et en perpétuant la répartition inégale des richesses et des ressources, entravant ainsi les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté.</p> <p>Ce risque peut être induit par les activités d'Edenred ou celles de ses fournisseurs, voire de ses partenaires.</p>	Chaîne de valeur
HR8	Inaccessibilité des solutions	<p>Il s'agit de la mesure dans laquelle une solution ou un produit est facilement disponible et utilisable par les utilisateurs visés, ainsi que de son efficacité à répondre à leurs besoins ou à résoudre un problème particulier. Ce concept englobe des facteurs tels que la facilité d'accès, la convivialité, la pertinence et l'efficacité pour atteindre les résultats souhaités.</p> <p>Plus précisément, comme la solution d'Edenred est numérique, l'entreprise doit penser à l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les analphabètes qui pourraient avoir des difficultés à utiliser la solution d'Edenred. Il peut s'agir d'une atteinte aux droits humains des individus si les pratiques du groupe sont discriminatoires dans le choix des clients, ou entravent de manière significative l'accès aux biens dits " essentiels " pour les utilisateurs de services.</p>	Chaîne de valeur
HR9	Violations de données à caractère personnel	<p>Ce risque est lié à la possibilité que les informations recueillies auprès des travailleurs, des clients et des partenaires soient mal gérées, utilisées de manière inappropriée ou divulguées sans autorisation. Il englobe également les menaces potentielles pour la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes informatiques de l'organisation, qu'elles soient dues à des activités malveillantes, à des erreurs humaines, à des défaillances techniques ou à des vulnérabilités numériques.</p> <p>Outre les éventuelles fuites de données, ce risque concerne également le traitement inapproprié de certaines données (en particulier les données sensibles), ce qui peut avoir des conséquences sur les droits de l'homme (par exemple, la discrimination, la liberté d'expression).</p> <p>Plus spécifiquement, de nombreuses données sont traitées à travers la chaîne de valeur d'Edenred. La cybersécurité est un sujet crucial pour l'entreprise, car la confiance est essentielle et les attaques de logiciels malveillants sont fréquentes. Elle peut également faire référence à l'exploitation des données des utilisateurs sans leur consentement ou sans considérations éthiques.</p>	Chaîne de valeur

HR1 0	Impact social et économique sur les territoires et les communautés	<p>Il s'agit des effets négatifs potentiels que les activités, les opérations ou les décisions d'une entreprise peuvent avoir sur le bien-être social et économique des régions, des localités ou des communautés où elle opère. Ce risque englobe diverses dimensions sociales, culturelles et économiques.</p> <p>Plus précisément, il s'agit d'un impact négatif potentiel sur la continuité des activités de certaines parties prenantes telles que les commerçants et communautés partenaires, ainsi que les fournisseurs et organisations locales (par exemple les ONG), qui dépendent en partie des solutions et services d'Edenred pour maintenir leurs activités, ce qui a un impact sur leur qualité de vie.</p>	Chaîne de valeur
HR1 1	Recours inefficace ou impossible au système d'alerte	<p>Il s'agit de la situation dans laquelle des employés ou des personnes rencontrent des difficultés à utiliser un système ou un processus interne destiné à signaler des préoccupations, des problèmes ou des violations au sein d'une entreprise. Cela peut être dû à l'inaccessibilité pour les populations vulnérables (barrière d'accès, langue, illettrisme, personnes en situation de handicap...), à la peur des représailles, au manque de confidentialité, à la méfiance quant à l'efficacité du mécanisme, ou à des barrières organisationnelles qui entravent l'accès à ce mécanisme d'alerte/système de dénonciation.</p>	Chaîne de valeur
HS1	Troubles musculo-squelettiques	<p>Il s'agit d'affections touchant les muscles, les os, les tendons et les structures connexes, dues à des activités liées au travail. Ces troubles peuvent résulter de facteurs tels que des tâches répétitives, des postures contraignantes et une ergonomie inadéquate, entraînant une gêne, des douleurs et une réduction de la fonction physique des employés.</p> <p>Plus spécifiquement, chez Edenred, les employés travaillent principalement dans des bureaux devant des ordinateurs, et la posture peut avoir un impact considérable. Le télétravail peut accentuer ce risque.</p>	Activités propres uniquement
HS2	Accident du travail	<p>Il s'agit d'un événement imprévu qui se produit pendant les activités professionnelles et qui entraîne des blessures physiques, des maladies ou la mort d'un employé ou d'autres personnes sur le lieu de travail ou en chemin. Ces accidents peuvent être dus à divers facteurs, tels que des conditions de travail ou des installations dangereuses, un dysfonctionnement de l'équipement, une erreur humaine, un manque de formation appropriée ou le non-respect des protocoles de sécurité. Les accidents du travail peuvent aller d'incidents mineurs à des blessures plus graves ou à des décès, et ils font généralement l'objet d'une enquête afin d'en déterminer les causes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.</p>	Activités propres uniquement
HS3	Charge de travail intense	<p>Il s'agit d'une situation dans laquelle un individu ou un groupe d'individus doit accomplir un nombre important de tâches ou de missions dans un laps de temps relativement court. Il en résulte souvent des niveaux élevés de pression, de stress et de contraintes de temps, pouvant conduire à l'épuisement, au burn-out et à une baisse de la productivité. Elle peut également être due à une augmentation de la rotation du personnel entraînant une augmentation de la charge de travail ou à la croissance économique.</p>	Activités propres uniquement
HS4	Violation de la sécurité physique	<p>Il s'agit du risque potentiel d'accès non autorisé, de divulgation, d'altération ou de destruction d'installations/bâtiments, de biens ou de systèmes au sein d'une organisation, entraînant un préjudice direct pour les individus, les communautés ou les populations. Ce risque englobe les atteintes à la sécurité qui non seulement compromettent la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des ressources essentielles, mais qui constituent également une menace immédiate pour la sécurité, le bien-être et les droits de l'homme, en particulier dans des contextes tels que les conflits armés, les attaques terroristes ou les troubles civils.</p> <p>Plus précisément, il peut s'agir par exemple de risques sismiques, d'attaques terroristes, de conflits armés ou même d'extrémisme violent et de crimes dans une</p>	Activités propres uniquement

		<p>région où le groupe est implanté. Elle peut également concerner les employés qui se rendent dans des zones à risque.</p>	
HS5	Atteinte à la santé et à la sécurité des employés de la chaîne d'approvisionnement	<p>Il s'agit de l'éventualité d'un préjudice, d'une blessure, d'une maladie ou d'un décès pour les travailleurs impliqués dans la production et la livraison de biens et de services au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise. Ce risque englobe divers dangers et conditions dangereuses qui peuvent survenir à différents stades de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans les installations de fabrication, les entrepôts et les réseaux de transport, et qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé, des blessures physiques ou des pertes de vie parmi les employés.</p> <p>Plus précisément, il s'agit d'accidents du travail, de maladies professionnelles ou de tout type de préjudice, de blessure, de maladie ou de décès de travailleurs impliqués dans les biens et services achetés par Edenred.</p>	Fournisseurs
HS6	Promotion d'un mode de vie malsain par une alimentation déséquilibrée	<p>Il s'agit des effets négatifs potentiels de la commercialisation, de la publicité ou de la promotion de produits ou de services d'une entreprise qui contribuent à de mauvaises habitudes alimentaires, à des modes d'alimentation malsains et à des impacts négatifs sur la santé publique et le bien-être. Ce risque englobe divers facteurs liés à la nutrition, aux choix alimentaires et aux modes de vie qui peuvent être influencés ou exacerbés par les pratiques de marketing de l'entreprise.</p> <p>Plus précisément, il peut s'agir de la promotion d'aliments et de boissons malsains, d'allégations commerciales trompeuses ou mensongères, du ciblage de populations vulnérables, de l'influence sur les préférences et les comportements alimentaires.</p>	Chaîne de valeur

ANNEXE 3 : DOUBLE MATRICE DE MATÉRIALITÉ

